Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 38 (1946)

Heft: 2

Artikel: La position du mouvement syndical belge

Autor: Rimensberger, E.-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La position du mouvement syndical belge

Par E.-F. Rimensberger

Parmi ceux de nos contemporains qui ignorent l'évolution économique et sociale, tant dans notre pays qu'à l'étranger, ou qui ne veulent pas d'un ordre nouveau, beaucoup se consolent en se disant que les tendances qui se manifestent aujourd'hui ne sont que passagères; ils relèvent que ces changements radicaux ne se dessinent et n'ont de chance de durer que dans les pays qui ont été durement touchés par la guerre et dont la situation économique est actuellement très précaire.

Si cette théorie était juste, la position idéologique de la Belgique devrait être la même que la nôtre, ce pays s'étant relevé de manière extraordinairement rapide; son approvisionnement est satisfaisant et la situation économique et financière peut être con-

sidérée comme saine.

Malgré cela, on enregistre un glissement assez marqué vers la gauche; cette évolution se manifeste en particulier dans le mouvement syndical. Avant la guerre, les communistes ne jouaient qu'un rôle secondaire en Belgique. La Confédération générale du Travail de Belgique (C. G. T. B.) groupait 600 000 adhérents environ et la Confédération des syndicats chrétiens quelque 300 000 membres. Il y avait également quelques petits groupement dissidents (libéraux, nationaux-socialistes flamands, neutres) qui n'organisaient que quelques dizaines de milliers de travailleurs.

Pendant la guerre, on a vu apparaître, dans le cadre du mouvement de résistance et sous l'influence des communistes des « syndicats uniques ». Il va sans dire que cette organisation a tenté de recruter des adhérents parmi les membres des syndicats libres; elle a particulièrement insisté sur sa neutralité politique et sur les rapports étroits entre les syndicats libres et le Parti socialiste, c'està-dire sur le principe de l'affiliation collective des syndicats au mouvement politique. Notons à ce propos que le Parti socialiste belge (l'ancien Parti ouvrier), bien que sa presse ait relevé à plusieurs reprises ces derniers temps qu'il n'entend pas s'immiscer dans les affaires syndicales, a rappelé, lors de son congrès d'octobre 1945, que les organisations économiques du mouvement ouvrier conservent la possibilité de s'affilier à titre collectif au Parti socialiste, c'est-à-dire de prendre entièrement ou partiellement à leur charge, comme c'était le cas avant la guerre, les cotisations de leurs membres.

A l'issue de la guerre ont eu lieu au sein du mouvement syndical des pourparlers visant à créer une organisation syndicale unique, libre de toute influence politique et englobant les associations de toutes tendances. Pour des raisons de principe, les syndicats chrétiens — qui compteraient quelque 350 000 membres à l'heure actuelle — ne prirent pas part à ces pourparlers. Immédia-

tement après la libération, la Centrale syndicale libre proclama son entière indépendance à l'égard du parti. Les pourparlers avec les syndicats uniques aboutirent à la constitution d'un comité commun, à l'élaboration d'un programme commun, d'un projet de statuts, puis à la convocation d'un congrès, les 28 et 29 avril 1945.

L'unité était donc réalisée par en haut. Mais les choses n'allèrent pas si facilement à la base, dans les organisations affiliées. Dans les professions où le syndicalisme libre avait la majorité, la réalisation de l'unité ne se heurta pas à de gros obstacles. En revanche, les difficultés furent considérables dans les métiers où les deux tendances étaient à peu près de force égale, ou bien encore où l'influence des minoritaires était très forte. La fusion à tous les échelons devait être réalisée avant la réunion du premier congrès d'après-guerre. Mais, peu avant la convocation de ces assises, l'unité n'était pas encore réalisée dans un certain nombre de métiers, notamment chez les mineurs, les travailleurs de la pierre, les ouvriers de la chaussure et du cuir, du vêtement, des arts graphiques; il en allait de même pour les fédérations des syndicats de Bruxelles, de Gand et d'autres régions des Flandres.

Les syndicats uniques proposèrent alors de différer la réunion du congrès. Finalement, à la demande des syndicats libres, le congrès eut lieu pendant les jours de Noël et l'unité put être maintenue. Si l'esprit de camaraderie, si la volonté de collaboration objective se développent, on pourra dire que le mouvement syndical belge a franchi victorieusement une première et difficile étape; en effet, la scission est toujours un affaiblissement, même si

elle est parfois indispensable pour marquer les principes.

Le secrétariat de la nouvelle Fédération générale du Travail belge est composé de cinq membres dont quatre représentent la tendance du syndicalisme libre (rappelons qu'avant la guerre, le secrétariat de la C.G.T. belge comptait quatre membres). On notera avec plaisir que c'est le collègue J. Bondas, actuellement secrétaire général de la F. G. T. B. qui a obtenu le maximum de voix (324). Bondas, qui représentera le syndicalisme belge au congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse a remplacé peu avant la guerre Cornelius Mertens à la tête de la C.G.T. belge. C'est dire que Bondas avait une lourde succession à assumer. Mertens était l'une des personnalités les plus marquantes non seulement du syndicalisme belge, mais aussi du syndicalisme international, l'un des derniers représentants de l'« époque héroïque ». Jusqu'au dernier jour de son activité, Mertens avait conservé l'énergie et l'enthousiasme de la jeunesse, la probité intellectuelle qui l'a toujours caractérisé, en un mot cet ensemble de qualités qui plongeait dans l'étonnement tous ceux qui l'approchaient. S'il est un homme auquel il n'eût pas été besoin d'appliquer la limite d'âge, c'est bien Mertens. Mais c'est précisément parce qu'il se sentait encore assez jeune pour recommencer dans un autre domaine une seconde existence que Mertens a pris sa retraite.

Joseph Bondas, lui aussi, sera bientôt frappé par la limite d'âge. Le congrès — et cette décision ne manque pas de tragique — a désigné comme successeur Renard (des syndicats uniques) « si Bondas devait prendre sa retraite avant le prochain congrès ». Le représentant actuel des syndicats uniques au secrétariat de la F. G. T. B. a obtenu 180 voix et Renard 287 voix. Quant au bureau, il compte 12 syndicalistes libres sur 15 membres. Rien ne montre mieux la forte influence dont jouit encore cette tendance au sein

du syndicalisme belge. Nous croyons en avoir dit assez sur le congrès de Noël et sur la direction du mouvement syndical belge. Mais que pense-t-on de tout cela en Belgique? Le « Peuple », l'organe du Parti socialiste belge, commente en ces termes les assises syndicales: « C'est avec le plus vif intérêt et, osons l'avouer, non sans une certaine inquiétude que nous avons suivi les travaux du congrès de la Fédération générale du Travail de Belgique, qui viennent d'occuper les trois journées du « pont » de Noël. Avec le plus vif intérêt, parce que rien de ce qui se passe dans le mouvement syndical ne nous est étranger — à plus forte raison quand il s'agit de la tenue de ses assises suprêmes — et non sans une certaine inquiétude parce que l'on s'attendait à des heurts de tendance dont on semblait craindre qu'ils ne missent en danger l'unité même de ce mouvement, ce qui n'aurait fait que les affaires du capitalisme. Les heurts se sont produits, mais ils n'ont pas eu la violence redoutée. Les tendances se sont affrontées, mais ceux qui les défendaient, avec la liberté qu'assure seule la démocratie, se sont heureusement rencontrés dans un désir d'union. »

Le « Peuple » remarque ensuite que ceux dont les tendances concordent avec celles du Parti socialiste l'ont emporté sans que cela ne provoque la moindre déchirure parce que de sages décisions avaient été prises au préalable. « Nous aurions pu souligner et commenter tout cela. Nous laissons cette besogne à d'autres, notamment à ceux qui font le plus de tort à l'unité dont ils se prétendent les thuriféraires. »

« Cette unité s'est faite dans des conditions dont il n'est pas inutile de rappeler combien elles furent difficiles. Quatre années et demie d'occupation, d'oppression et de division des travailleurs — sous le couvert d'une trompeuse union, qui n'était que celle du service à l'ennemi —, quatre années d'action clandestine chez ceux qui risquaient leur liberté, leur vie pour maintenir les organisations syndicales dignes de ce nom, d'une action qui, en raison même de son caractère clandestin, ne permettait pas aux tendances de se manifester librement, ou du moins avec l'ampleur qui eût été souhaitable, cela ne pouvait pas ne pas laisser de traces. D'autre part, affaiblis, anémiés, sinon décimés par les privations matérielles, divisés, sectionnés par la déportation et le travail forcé, souvent aussi démoralisés par le chômage et la misère, les ouvriers et les employés ont dû se regrouper, se reformer autour des organi-

sations continuées ou nées dans la Résistance. De là les inévitables tâtonnements, les explications parfois un peu vives. Nous n'y trouvons que plus de raisons de nous réjouir maintenant que le congrès de la F. G. T. B. a confirmé les décisions fondamentales prises à celui d'avril dernier. Sans doute, certaines questions d'organisation interne demandent encore à être mises au point, certaines autres concernant les cotisations, la caisse de réassurance-grèves et les relations internationales ont été renvoyées au bureau pour un examen plus approfondi. Mais ce sont là, si l'on peut dire, des détails en présence des grandes résolutions prises, et surtout du cahier des revendications sociales et économiques, dont il en est un grand nombre d'immédiates, qui a été adopté. »

Ce programme, plus peut-être que la composition du comité exécutif, est significatif de l'évolution sociale dans laquelle s'engage la Belgique. Les revendications à longue échéance comme aussi les revendications immédiates ont été adoptées à l'unanimité. Leur importance est telle, elles sont si symptomatiques que nous avons jugé

nécessaire de publier les principales d'entre elles:

Revendications sociales et économiques

La Fédération générale du Travail belge revendique notamment:

1. L'inscription dans la Constitution du droit au travail pour tous les citoyens.

2. L'instauration d'un régime du travail assurant à la collectivité tout entière le fruit de l'effort général et du progrès technique, allégeant la tâche des travailleurs et leur garantissant des conditions d'existence sauvegardant la dignité humaine.

A cette fin, il importe de réaliser les réformes suivantes:

a) réduction du temps de travail parallèlement aux réformes réalisées en ce domaine sur le plan international;

b) l'adoption d'une politique de salaire tendant à un relèvement général et substantiel du standing de vie, l'objectif d'une telle politique de salaire devant être d'atteindre à des standards minima pour l'alimentation, l'habitation, le vêtement, les besoins culturels, sociaux et familiaux;

c) un régime général des pensions de vieillesse dans lequel les taux de pension devraient atteindre 60% du salaire moyen, la pension étant accordée de droit après les périodes d'activité économique allant de 30 à 44 ans selon les diverses catégories professionnelles; l'âge de la pension étant généralement fixé à 60 ans:

d) l'instauration d'un régime de vacances comportant au minimum deux semaines de repos;

e) l'accroissement de la sécurité du travail, la réorganisation de l'inspection du travail avec la participation des organisations syndicales;

- f) une politique systématique d'hygiène et de salubrité au travail;
- g) un statut légal de la femme et de l'adolescent au travail et comportant notamment pour ce dernier l'établissement d'un régime d'apprentissage basé sur le mi-temps d'enseignement théorique et pratique.
- 3. L'amélioration du régime actuel de sécurité sociale, visant à l'élargissement de son champ d'application, tous les citoyens devant être repris dans le régime de sécurité, tout en respectant les droits acquis et assurant aux travailleurs des indemnités sociales égales au 60% des salaires moyens, la réparation des accidents du travail devant être reprise dans le régime de sécurité sociale.
- 4. Le droit pour tous les citoyens d'accéder gratuitement et sans entraves aux hautes études.

Le congrès réclame comme première mesure préalable à toute réforme de l'enseignement général, l'élévation à 16 ans de l'âge de scolarité obligatoire.

Le congrès, considérant que les seules réformes qui précèdent ne peuvent toutefois suffire à garantir aux travailleurs leurs droits légitimes; que cette garantie ne leur sera acquise que par leur participation effective à la gestion des entreprises et à la direction de la vie économique de la nation;

considérant qu'il importe de modifier radicalement les bases de l'économie traditionnelle capitaliste dont les abus et les erreurs ont été et sont toujours un obstacle à l'accroissement indiscontinu du revenu national,

le congrès réclame la transformation en services d'intérêt public gérés par la collectivité des industries dont les produits et les services constituent des éléments de base de l'économie nationale.

Le transfert du domaine privé au domaine collectif devra en premier lieu porter sur le *crédit*, l'industrie charbonnière, la production et la distribution de force motrice, les transports terrestres et maritimes et, éventuellement, les entreprises ou industries dont les circonstances commanderaient, dans un but d'intérêt général, la prise par la communauté.

Le congrès réclame, en outre, la socialisation des industries et des entreprises où le processus de concentration financière ou industrielle a été réalisé au point d'en faire des monopoles de fait, entre autres les industries sidérurgiques, chimiques, du ciment et les assurances.

Considérant l'interdépendance des diverses économies nationales, le congrès se déclare solidaire des organisations syndicales des autres pays et proclame sa volonté de continuer à œuvrer avec elles sur le plan international pour la transformation économique du monde et pour la réalisation d'un régime de sécurité collective garantissant la paix.

Les revendications immédiates

Ayant ainsi fixé les objectifs de ses activités futures, le congrès tient à souligner qu'afin de répondre aux légitimes aspirations actuelles des classes laborieuses, il importe, dans l'ordre immédiat, d'améliorer sans délai la condition des classes laborieuses en appliquant certaines mesures urgentes.

Le congrès revendique:

- 1. La reconnaissance immédiate et concrète du principe de la liberté syndicale par la généralisation et la reconnaissance légale des délégations syndicales d'entreprise.
- 2. La démocratisation des méthodes de direction des entreprises par la création des conseils d'entreprise.
 - 3. En matière de salaires, le congrès réclame:
 - a) l'établissement du salaire hebdomadaire garanti;
 - b) qu'il soit mis fin sans tarder à la disparité actuelle entre prix et salaires. Pour atteindre ce but, le congrès réclame du gouvernement une politique énergique tendant à la baisse générale des prix et l'application d'un contrôle sévère et rigoureux des bénéfices usuraires prélevés par certains producteurs et intermédiaires.

Considérant, d'une part, que depuis la libération du pays les travailleurs ont consenti de lourds sacrifices pour éviter la hausse inconsidérée des prix de revient et de vente pouvant conduire à l'inflation monétaire, que, d'autre part, la baisse des prix n'a pas eu les résultats qui eussent permis une revalorisation des salaires nominaux, le congrès réclame que la conférence nationale du Travail soit réunie afin de décider d'un rajustement des salaires justifié par l'augmentation de la production industrielle et les prix actuels des produits et services nécessaires à l'existence.

Le congrès tient particulièrement à souligner la solidarité fraternelle qui unit les travailleurs du privé et ceux des services publics.

En ce qui concerne le travail féminin, le congrès marque sa fidélité au principe « à travail égal, salaire égal ». Il réclame la fixation de minima de salaires pour les métiers spécifiquement féminins.

Charge le bureau de prendre toutes mesures utiles à la réalisation des justes revendications des travailleurs et le charge particulièrement de réclamer énergiquement du gouvernement la publication de l'indice des prix.

- 4. L'établissement d'un taux de pension de vieillesse minimum de 15 000 fr. et l'admission à la pension à l'âge de 60 ans.
- 5. Le rajustement des indemnités de chômage parallèlement aux augmentations de salaires.

6. La péréquation des indemnités d'accident du travail pour les sinistrés anciens et le relèvement du taux de réparation pour les accidents présents.

7. Le relèvement des allocations familiales accordées pour le premier enfant et le payement des allocations tant que le ou les

enfants restent à la charge des parents.

8. Tout en actant avec satisfaction les améliorations récentes apportées au régime d'assurance-maladie et invalidité, notamment en ce qui concerne la fixation des taux de remboursement pour les soins médicaux et pharmaceutiques, le congrès marque sa volonté de voir la F. G. T. B. tenter les efforts nécessaires en vue d'obtenir la gratuité des services de santé repris dans le régime général d'assurances sociales.

9. Le relèvement des bases d'exonération à la taxe professionnelle et à l'impôt complémentaire et le renforcement du contrôle quant aux déclarations à l'impôt des bénéficiaires de gros revenus.

Le congrès charge le bureau de la F. G. T. B. de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des moyens propres à assurer la plus prompte réalisation des justes revendications des classes laborieuses; fait appel à tous les travailleurs sans distinction d'opinion politique ou religieuse pour qu'ils rejoignent sans tarder les organisations syndicales de la F. G. T. B.

Perte de gain en cas de création de possibilités de travail

Par le Dr H.-V. Berg

Bien qu'on raconte un peu partout à l'heure actuelle - sans d'ailleurs y mettre la moindre malice — que le délégué aux possibilités de travail est pour l'instant le seul chômeur de toute la Suisse, il nous faut quand même continuer à nous occuper des problèmes posés par la création de possibilités de travail, et cela non seulement parce que le chômage peut faire son apparition du jour au lendemain, obligeant ainsi nos autorités à montrer ce qu'elles savent faire, mais aussi parce que bon nombre de ces problèmes ne sont pas encore résolus ou le sont d'une manière imparfaite. D'ailleurs c'est précisément maintenant que ces problèmes doivent être discutés, c'est-à-dire à un moment où les expériences — bonnes ou mauvaises — faites pendant la guerre sont encore dans toutes les mémoires. C'est pour contribuer à cette utile discussion que nous publions l'article qu'on trouvera ci-dessous. Pour le reste, les problèmes soulevés par la lutte contre le chômage ont été traités de façon détaillée dans les numéros 7/8, de juillet/août 1943, et dans le numéro 11, de novembre 1944, de la Revue syndicale suisse.

Répercussions de la réglementation envisagée

Comme on sait, tous ceux qui, pendant le service actif, avaient perdu leur gagne-pain recevaient de la caisse de compensation une